

Déclaration du Caire

Document Arabe

Vers une Société Arabe de l'Information

Plan de travail commun

Le Caire le 18 Juin 2003

Au cours des préparatifs pour le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, Les représentants des gouvernements Arabes se sont réunis, au plus haut niveau, au Caire du 16 au 18 Juin 2003. En plus des dix neuf pays Arabes, neuf pays africains ont assisté à la conférence en tant qu'observateurs, ainsi que M.Y. Utsumi, Secrétaire Général de l'Union Internationale des Telecommunications et nombre de personnalités du monde de la communication et de l'information et enfin des représentants des associations internationales, régionales, du secteur privé et de la société civile.

Les participants ont relevé le défi régional du développement pour établir la société de l'Information dans le cadre d'un processus global et continu. Ils ont insisté sur le rôle primordial de la connaissance à composer la nouvelle société ; « la Société de l'information économique » qui ne ressemble en rien aux sociétés traditionnelles. Cette nouvelle société repose, essentiellement, sur l'élément humain, un des piliers importants du développement de l'Information. Elle exige, également, l'exploitation de tous les moyens pour raccomoder le décalage numérique qui se creuse de plus en plus entre le monde développé et celui en voie de développement, et pour établir une société prospère et sécurisée. Les technologies de l'information et de la communication permettent d'aboutir à cette fin, en favorisant la lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté et la faim, l'amélioration des droits de la femme, tout en palliant aux différences sociales et économiques, et en renforçant la capacité à la concurrence pour créer des chances sur le marché du travail et créer un secteur privé actif qui participera à l'essor social.

Les participants ont insisté sur la nécessité de la complémentarité régionale et la mobilisation des moyens et des ressources Arabes pour se tourner vers l'économie de l'information et la construction de l'infrastructure essentielle aux applications de l'Information Arabe. L'accent a donc été mis sur plusieurs éléments primordiaux qui permettront d'aboutir à l'objectif final :

Développement de l'infrastructure

- Etablir la base régionale pour le réseau Arabe de communications à haute capacité pour l'échange de l'information et la connexion entre les pays Arabes, qui exploitera le réseau de fibres optiques, déjà, présent dans certains pays Arabes ou sa planification pour qu'il soit instauré à la fin de l'année 2010.

Declaration du Caire

- Promouvoir des niveaux d'accès et de connexion au réseau d'information pour qu'il soit accessible à toutes les classes sociales et fournir des portails de substitut pour l'accès à l'Internet.
- Fournir un minimum de services complets de communication pour tous les niveaux sociaux et ceci par des subventions qui garantiront à plus de 60% de la population Arabe d'accéder aux services de communications d'ici 2008, et à plus de 80% d'ici 2010.
- Intensifier l'afflux d'informations entre les pays Arabes et remédier aux strangulations par l'acquisition de bandes de connexion.
- Mettre en place un contrôle des sites qui ne respectent pas les coutumes et les traditions Arabes.
- Etablir un groupe de travail sous les auspices de la Ligue des Etats Arabes pour garantir les réseaux Arabes d'Information et protéger le consommateur Arabe, qu'il soit individu ou institut, contre les crimes de l'Internet, la violation de l'intimité individuelle et la compromission informatique lorsqu'il s'agit de fausse information, d'information falsifiée ou fallacieuse.
- Entreprendre les études nécessaires pour évaluer la situation actuelle de l'infrastructure de la communication dans les pays Arabes, pour établir les étapes à suivre permettant d'accéder aux générations ultra modernes des réseaux de communication et de l'information à haute capacité d'ici 2005.
- Répondre aux besoins Arabes concernant les adresses et les domaines de nom, propres à l'usage de l'Internet et soutenir l'harmonisation, la planification et la gestion des ressources de ce réseau, de manière neutre, de la part des organisations internationales.
- Fournir les ordinateurs et l'Internet à des prix bon marché et offrir les différents moyens de paiement, de financement et de versement échelonné.
- Augmenter le nombre de centres sociaux d'information et mettre en place des réseaux nationaux et régionaux pour les relier.

Développement des ressources humaines.

- Exploiter, de la meilleure façon possible, les moyens qu'offrent les technologies d'information et de communication dans le domaine des médias et de l'enseignement pour lutter contre l'analphabétisme.
- Implanter la technologie de l'information et de la communication dans les programmes d'enseignement dans les écoles et les universités ; échanger les expériences entre les pays Arabes ; en plus de la nécessité de renforcer les concepts centraux et les capacités de base.
- Considérer la langue Arabe et son traitement électronique, comme base de la complémentarité Arabe de l'information, la préservation de l'identité nationale et la spécificité culturelle. Mais, également, profiter de la particularité concurrentielle que garantit l'unité de la langue du monde Arabe pour bâtir une industrie du contenu Arabe puissante et capable de faire face à la concurrence mondiale.
- Les institutions d'enseignement et les centres de formation devront adopter des programmes intensifs de formation pour qualifier les individus et répondre aux

Declaration du Caire

- exigences du marché du travail dans le cadre de l'économie de l'information et l'élargissement de l'usage de l'Internet pour la formation continue et libre.
- L'évaluation continue des services de l'information disponibles et leur étendue ; ainsi que l'étude des moyens pour rendre le discours Arabe, à travers l'Internet, interactif.
 - Fonder des banques de données qui fonctionneront comme consignataires pour la propriété intellectuelle.

Le gouvernement électronique

- Former, régionalement, les responsables gouvernementaux pour les amener à prendre conscience des diverses conceptions du gouvernement électronique et les moyens de le mettre en exécution.
- Les gouvernements Arabes apporteront leur soutien aux efforts visant la promotion de l'accomplissement électronique du gouvernement.
- Elargir le domaine des services électroniques pour les citoyens de façon à englober tous les secteurs, tout en fournissant ces mêmes services aux régions éloignées et désavantagées d'ici 2010.
- Renforcer la participation du secteur privé dans le processus du développement des institutions gouvernementales pour accélérer le transfert vers les techniques électroniques.
- La représentation et la standardisation des documents gouvernementaux non confidentiels, et bannissement des obstacles à leur circulation.
- Exempter ou réduire les taxes des transactions électroniques pour promouvoir l'usage électronique.

Etablissement d'une industrie du contenu Arabe

- La nécessité d'établir une infrastructure parallèle à une industrie Arabe solide du contenu ; tout en fournissant des moyens innovateurs et pratiques pour financer les projets de cette industrie vitale qui représente la base d'une société de l'Information.
- Détecter et cerner le contenu moderne produit sur papier et électroniquement tout en incitant les gens à déposer des copies électroniques modernes ; en plus de la numérisation des sources du patrimoine, de la créativité littéraire et artistique, des productions des médias Arabes et leur conservation dans des archives électroniques.
- S'attacher aux questions ayant trait à la propriété intellectuelle et joindre les accords internationaux à cet effet ; tout en garantissant la levée des obstacles à la technologie nécessaire pour le développement des parties qui ont en besoin.
- Couvrir les nouvelles spécialisations non conventionnelles nécessaires à l'industrie du contenu ; en encourageant les écoles et les universités à contribuer à la production du contenu et à le véhiculer.
- Réviser les stratégies Arabes sectorielles dans les domaines de l'enseignement, des médias et des activités culturelles pour assurer la coordination entre elles et faire qu'elles soient toutes centrées sur la question du contenu.

Le commerce électronique

- Aménagement d'un environnement favorable à la promotion du commerce électronique ; ceci en adoptant les politiques et législations nécessaires, et en renforçant les mécanismes régionaux afin d'accroître l'échange commerciale électronique inter Arabe et lever les obstacles qui s'opposent au flux des transactions commerciales.
- Etablissement d'institutions régionales chargées d'authentifier la signature électronique qui servirait de base au commerce électronique.
- Promotion du commerce électronique tout en améliorant les services de transport, de fret et autres ; ceci afin de faciliter le passage des marchandises entre les pays Arabes.
- Adoption de législations unifiées pour préserver les droits des consommateurs et des producteurs et établissement de mécanismes de règlement des conflits.

La recherche scientifique

- Relier les centres de recherche Arabes à un grand réseau ; en faire des centres de qualité pour l'industrie du contenu et des autres produits de l'informatique.
- Inciter à la création de nouvelles compagnies et établir des incubateurs technologiques en leur assurant le plus grand appui possible des organisations internationales et régionales ; ainsi que des agences d'aide internationales, et trouver les moyens nécessaires pour les financer grâce à la coopération entre le gouvernement et le secteur privé.
- Accorder une grande importance aux domaines de recherche sur le traitement informatique et bio informatique de la langue Arabe, à l'enseignement à distance tout en sécurisant les réseaux d'informations.

Le partenariat social

- Encourager les différents types de partenariats entre les institutions du secteur privé ; entre le secteur privé et les institutions du secteur publics ; enfin entre les institutions du secteur privé et les multinationales et ceci afin d'accélérer l'établissement de la technologie de l'Information et des communications dans les institutions.
- Permettre aux institutions de la société civile de contribuer à la promotion d'une société de l'Information, développer la demande locale et renforcer la solidarité numérique.
- Proposer de nombreux substituts innovateurs, des exemples variées d'actions électroniques sur la base d'une participation conjointe entre le gouvernement et le secteur privé.
- Simplifier les mesures et accroître les éléments visant à attirer les investissements régionaux et étrangers afin d'accélérer l'établissement d'une infrastructure et d'une industrie du contenu Arabe.
- Fournir les informations nécessaires à l'investissement et leur modernisation périodiquement en les mettant à la disposition des deux sociétés régionale et internationale tout en incitant les investisseurs et les parties d'appui à recourir à des partenaires locaux.

La coopération régionale

- Activer le rôle des organisations Arabes spécialisées sous la supervision de la ligue des Etats Arabes pour développer la coopération dans le domaine de la technologie de l'Information et des communications.
- Activer l'action du forum des travaux Arabes de la technologie de l'Information et des communications adopté par le sommet Arabe d'Aman en 2001 pour une plus grande participation du secteur des affaires Arabes aux efforts de développement du secteur des communications et de l'Information.
- Tirer profit de l'expérience des organisations internationales et régionales avec à leur tête l'Union internationale des communications, l'ESCWA, L 'UNESCO et le PNUD pour le développement de l'utilisation de la technologie des communications et de l'Information pour le développement.
- Suivre les meilleures pratiques à la lumière des expériences des différents pays dans le domaine du développement de l'information.

Résumé

La technologie de l'Information et des communications - lorsque bien utilisé - est une occasion précieuse pour accélérer les efforts de développement d'une société globale et durable dans le monde Arabe qui dispose de toutes les ressources lui permettant d'occuper une place prépondérante sur la carte géo-informatique et de réduire le décalage numérique qui sépare le monde Arabe du monde développé, qui existe entre, ainsi qu'à l'intérieur des pays Arabes. Tout ceci requiert - en premier lieu - une complémentarité régionale efficace au niveau de l'infrastructure et la dissémination des différentes applications de l'information. Il faudrait également que les gouvernements Arabes oeuvrent pour la promotion d'une société de l'Information en aménageant l'environnement adéquat des politiques et des législations pour accroître la participation du secteur privé, développer les ressources individuelles, encourager les initiatives individuelles pour la fondation de nouvelles compagnies dont la créativité intellectuelle est l'une des principales composantes. Les pays Arabes se doivent également de réaliser l'équilibre requis pour faire le lien entre l'économie traditionnelle et celle de l'information, tout en développant l'infrastructure et en développant une industrie forte du contenu Arabe afin de bâtir une société de l'information et des connaissances.

Declaration du Caire